


Adresse de facturation

MORANA yves
domaine de tournamy 236 avenue
daudet villa alma
06250 MOUGINS
France

Adresse de livraison

YVES MORANA
DOMAINE DE TOURNAMY 236 AVENUE
DAUDET VILLA ALMA
06250 MOUGINS
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF260703250	15/07/2026	J000059603	13/07/2026

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net TTC	Montant net TTC
RG-216793	Set de 5 spatules de cuisine GIMEX	1,00	17,10	17,10
RG-911380	Casserole rétractable de camping - Modèle : Grand format - diamètre 20 INCASA	1,00	19,99	19,99
RG-911300	Faitout rétractable - Modèle : Grand format - diamètre 24 cm INCASA	1,00	23,99	23,99
RG-912321	Lot de 4 boîtes de cuisine rétractables INCASA	1,00	11,95	11,95
RG-912331	Boîte alimentaire rétractable INCASA	3,00	6,95	20,85
RG-912363	Seau rétractable INCASA	1,00	12,60	12,60
RG-912383	Grand égouttoir rétractable INCASA	1,00	9,50	9,50
RG-912394	Passoire rétractable INCASA	1,00	7,40	7,40
RG-911480	Support bouteille pour cuisine Vert/Gris PURVARIO BY DÖRR	1,00	15,00	15,00
RG-120414C	Balai télescopique avec 4 faces ROC LINE	1,00	16,90	16,90
RG-201724	Anti-dérapant adhésif - Coloris : Noir TESA	1,00	8,20	8,20

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Léznigan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
13/07/2026	Hipay web	178,48

Frais de port	15,00
Montant total HT	148,73
TVA 20,00 sur	148,73
TVA acquittée d'après les débits	29,75
Montant total TTC (EUR)	178,48

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent